

LE COMPTE ADMINISTRATIF

INTRODUCTION

« *La santé publique est au cœur de toutes nos missions et nous avons œuvré collectivement en ce sens durant toute l'année 2018* », Valentine EURISOUKE, présidente du conseil d'administration de l'Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie.

Les travaux menés dans le cadre du plan de santé calédonien « DO KAMO, Être épanoui » ont démontré la nécessité de changer de paradigme en termes de prévention. En effet, nous devons changer l'image de la prévention en Nouvelle-Calédonie, à savoir celle d'un pays orienté vers le curatif qui ne donne pas assez de crédit à la prévention. Pour y arriver, nous devons impliquer tous les acteurs, à commencer par les professionnels de santé, mobiliser des moyens pour agir et mieux communiquer, nous appuyer sur nos partenaires.

Pour l'agence sanitaire et sociale, cette année 2018 a été rythmée par de nombreux temps forts. Nos démarches de prévention et de promotion de la santé se sont consolidées. Sur la vaccination, sur la prévention de l'alcoolisme, du tabagisme, sur l'alimentation et l'activité physique, nous avançons, même s'il faut plus de relais. Il reste à construire des approches renouvelées.

Agir non seulement sur les déterminants de santé, mais aussi sur les populations en prenant en compte les différents âges de la vie.

1. Les missions et compétences de l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie.

La délibération modifiée n°264 du 23 novembre 2001 portant création de l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie dispose que « *l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie a pour objet, dans le respect des compétences des diverses collectivités de Nouvelle-Calédonie en matière sanitaire et sociale, de faciliter la garantie du droit à la santé pour tous au travers d'un niveau adapté de protection sociale.*

Cet objet qui s'inscrit en accompagnement des objectifs prioritaires de la politique sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie concerne, notamment, l'offre de soins hospitaliers, les actions prioritaires d'hygiène publique et de prévention sanitaire de la Nouvelle-Calédonie, les objectifs de protection sociale ».

L'action de l'Agence se décline au travers de deux missions :

➤ La **mission solidarité** : a pour objet le financement par l'Agence sanitaire et sociale pour le compte de la Nouvelle-Calédonie, du régime handicap et dépendance (RHPA), des régimes sociaux (CRS, minima retraite, AFS, Factur), de l'aide au logement (FSH), du minima vieillesse (provinces). Cette mission représente **84%** des dépenses de l'agence en 2018.

➤ La **mission santé** : a pour objet le financement de l'infrastructure hospitalière, de la dotation globale de financement de l'hospitalisation publique, des activités de santé publique de la Nouvelle-Calédonie et des programmes de santé publique conduits par de l'ASSNC. Cette mission ne représente plus que **16%** des dépenses totales de l'agence en 2018.

2. Les objectifs 2018- 2019 de l'agence sanitaire et sociale au travers du contrat d'objectifs et de moyens.

Dans le cadre du plan de réforme de la gestion des finances publiques¹, et en conformité avec l'article 3 de la délibération n°264 portant création de l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie, une convention d'objectifs et de moyens destinée à préciser les conditions d'exercice de ses missions a été conclue pour la période 2018-2019.

Les objectifs 2018 de l'ASS-NC ont été formalisés au travers de la convention d'objectifs et de moyens² conclue avec la Nouvelle-Calédonie. Ceux-ci se déclinent en engagements financiers et en objectifs opérationnels.

Les objectifs financiers concernent :

- 1- La stratégie et le pilotage budgétaire,
- 2- La gouvernance,
- 3- Les éléments financiers,
- 4- La gestion administrative.

Les objectifs opérationnels concernent :

- 1- le suivi de la mission solidarité,
- 2- le suivi de la mission prévention.

L'évaluation des objectifs financiers a été effectuée le 06 décembre 2018 par la Direction du budget et des affaires financières et conduit à un résultat de 190/214 points.

EVALUATION 2018 ASSNC - VOLET FINANCIER	
Engagement 1	Evaluation
Indicateur 1-1	10
Indicateur 1-2	35
Indicateur 1-3	25
TOTAL indicateur 1 - sur 70 points	70
Engagement 2	Evaluation
Indicateur 2-1	20
Indicateur 2-2	10
TOTAL indicateur 2 - sur 40 points	30
Engagement 3	Evaluation
Indicateur 3-1	5
Indicateur 3-2	21
Indicateur 3-3	15
Indicateur 3-4	24
TOTAL indicateur 3 - sur 79 points	65
Engagement 4	Evaluation
Indicateur 4-1	10
Indicateur 4-2	15
TOTAL indicateur 1 - sur 25 points	25
Total général - sur 214 points	190
Ratio global d'atteinte des objectifs	89%

¹ Délibération n°201 du 28 décembre 2016

² Convention d'objectifs et de moyens n°03-3120/2018-2019

AGENCE SANITAIRE ET SOCIALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE
- ASSNC -

Contrôleur financier : Zohra BACCOUCHI

Vu par l'établissement

Mise à jour le : 02/02/2019

CARACTERISTIQUES

Catégorie Etablissement public à caractère administratif de la NC créé en 2001.
Statuts Délib. n° 264 du 23/11/2001 modifiée par délib. N° 157 des 11 août et 22 sept 2016.
Missions principales Faciliter la garantie du droit à la santé pour tous au travers d'un niveau adapté de protection sociale. Cela concerne notamment, l'offre de soins hospitaliers et le financement des équipements, les actions prioritaires d'hygiène publique et de prévention sanitaire, la constitution d'un réseau documentaire et pédagogique, la promotion de la santé. Contribue à l'équilibre des comptes sociaux.

CONSEIL D'ADMINISTRATION = 11 membres à voix délibérative

Nom	titre / représentation		début de mandat	fin de mandat*	arrêté
Valentine EURISOUKE	Présidente	NC	12/12/2017	17/05/2019	2017-2599/GNC
Dominique MOLE	Vice président	Province sud	22/02/2018	17/05/2019	2015-765/GNC
Sutita Sio Lagadec	Membre NC issue du Congrès		12/12/2017	17/05/2019	2017-2599/GNC
Ithupane Tiéoué	Membre NC issue du Congrès		12/12/2017	17/05/2019	
Rusmaeni Sanmohamat	Membre NC issue du Congrès		12/12/2017	17/05/2019	
Jacques LALIE	Membre NC issu du Congrès		12/12/2017	17/05/2019	
Paul Néaoutyine	Membre Province nord	Pnord	24/09/2015	17/05/2019	
Néko HNEPEUNE	Membre Province des îles	PIles	24/09/2015	17/05/2019	
Xavier MARTIN	Membre CAFAT	CAFAT	01/05/2017	17/05/2019	2017-951/GNC
Bruno CALANDREAU	Membre Ordre des médecins NC		24/09/2015	17/05/2019	2015-1863/GNC
Vanessa NICOL	Personne qualifiée désignée par le gouv		12/12/2017	17/05/2019	2017-2599/GNC

Voix consultatives : directeur de l'ASS, DBAF (tutelle financière), TREPUNC, DASS (tutelle opérationnelle) * élections provinciales

PARTICULARITES STATUTAIRES

Quorum : 6 membres présents ou représentés. Voix du président prépondérante si partage des voix.
Actes budgétaires : Budget, décisions modificatives, compte administratif : arrêté du gouv. après vote du conseil.
Délai d'approbation : Délibérations exécutoires dès notification au gouv et transmission au HC.
 Délibérations budgétaires: approbation sauf avis inverse du gouv dans un délai de 30 jours.
Durée des mandats: Passe de 2 ans à 5 ans à compter du prochain renouvellement provincial en 2019.

PERSONNEL AU 31 decembre 2018

Directrice p.i. : Marie-Laure MESTRE, fonctionnaire NC Effectif : 52 postes (dont 49 pourvus)
 nommée le 06/11/2018 (arrêté n° 2018-2693) 39 fonctionnaires et 10 contractuels
 Ordonnateur des dépenses et des recettes. 23,5 cat. A // 18 cat. B // 7,5 cat. C
 53% santé, social // 43% adm // 4% technique

Masse salariale en fin 2018 = 425,1 MF soit 8,5 MF par agent en moyenne.

Masse salariale / Dépenses réelles de fonct. = 0,87 % (budget de transferts financiers reversés aux actions externes pour +95%)

SIEGE SOCIAL / MOYENS

Le siège est au 16 rue Gallieni - BP P4 - 98851 Nouméa cedex Tél : 25.07.60

Locaux : 1 635 m² (dont 935 m² loués et 700 m² en propriété) + 110 m² loués à Koné.
Moyens sanitaires : caravane bucco-dentaire mobile + 1 unité mammographiques; échographe cardiaque; défibrillateurs.
Nombre de véhicules : 9 en location longue durée.

HISTORIQUE / CONTEXTE

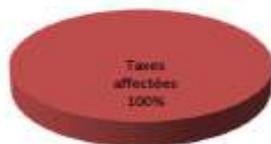
* La TSS (taux de 5%) : représentait 51% des recettes fiscales de l'ASSNC en 2017. Première ressources pour l'ASSNC jusqu'en 2018, elle laisse place à la TGC à compter de 2019 (46% des produits fiscaux en 2019).
 * La TAT3S : concourt à la lutte contre les tabagisme et alcoolisme : 18% des produits fiscaux en 2017 à 22% en 2019.
 * Depuis 2018, participation au financement de la dotation globale de fonctionnement des établissements hospitaliers.
 * Participation aux grands projets hospitaliers, dont : Médipôle de Koutio et centre sanitaire de Koné (livré en 2018), Clinique Ile Ne
 * Soutien des grands projets éducatifs et de prévention de la santé depuis 2016/2017 : plan délinquance, plan jeunesse.
 * Convention d'objectifs et de moyens signée avec la NC depuis 2015 et dialogue de gestion depuis 2016.

DERNIERS FAITS MARQUANTS : CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 JANVIER 2019

* Vote du budget 2019 pour 44,5 MdF dont 43,4 MdF en section de fonctionnement. 22,8 MdF prévus pour la protection sociale; 5,7 MdF prévus pour la prévention; 284 MF en faveur du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance.
 * En recettes, le budget 2019 constate une première année pleine de TGC, soit 20 MdF, en remplacement de la TSS.
 * L'ASSNC participe activement à la mise en œuvre du plan de santé Do Kamo, lequel a été approuvé par une délibération du congrès n° 365 du 19 déc. 2018.

DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES				
En F.C.F.P.	Réalisé 2017	Budget 2018	Réalisé 2018	Budget 2019
Recettes	39 149 269 232	49 477 980 923	45 555 151 497	43 379 000 000
Réel	39 149 269 232	49 477 980 923	45 555 151 497	43 379 000 000
TAXES AFFECTEES	38 164 433 092	45 798 000 000	44 761 940 787	43 379 000 000
% evol		20,0%	-2,3%	-3,1%
Taxe générale sur la consommation		4 868 000 000	4 868 392 667	20 000 000 000
Taxe de solidarité sur les services	19 473 570 668	17 400 000 000	17 655 926 676	2 000 000 000
contrib. Sociale Additionnelle	4 603 030 134	4 700 000 000	4 722 464 999	4 500 000 000
Contrib. Caïédon, de Solidarité	7 154 811 300	7 565 000 000	7 268 967 030	7 395 000 000
Taxe sur les alcools et Tabacs Secteur sant. et Social	6 933 020 990	11 265 000 000	10 246 189 415	9 484 000 000
SUBVENTION NC	0	0	0	0
DOTATIONS	95 592 657	95 259 245	88 759 245	0
RESULTAT REPORTE (non budgétaire)		2 901 218 814		0
AUTRES RECETTES DE GESTION FINANCIERS & EXCEPTIONNELS	956 600	0	1 019 983	0
888 286 883	683 502 864	703 431 482	0	
Depenses	42 639 273 262	49 477 980 923	47 190 016 283	43 379 000 000
Ordre	1 038 661 400	1 337 313 149	1 094 403 664	1 169 805 210
Réel	41 600 611 862	48 140 667 774	46 095 612 619	42 209 194 790
CHARGES A CARACTERE GENERAL	870 949 671	1 251 025 121	771 697 178	1 388 289 204
CHARGES DE PERSONNEL	476 158 290	558 700 000	425 115 156	514 291 219
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	39 942 262 625	45 683 634 124	44 590 359 160	40 011 303 463
CHARGES FINANCIERES	311 133 971	342 008 529	305 353 979	292 000 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES ET PROVISION	107 305	305 300 000	3 087 146	3 310 904
Résultat de Fonctionnement	-3 490 004 030	0	-1 634 864 786	0
Recettes	3 232 387 832	2 807 701 630	1 094 403 664	1 169 805 210
Ordre	1 038 661 400	1 337 313 149	1 094 403 664	1 169 805 210
Réel	2 193 726 432	0	0	0
EXCEDENTS DE FONCT. CAPITALISES	463 623 715	0	0	0
EMPRUNTS	1 700 477 327	0	0	0
AUTRES RECETTES FINANCIERES	29 625 390	0	0	0
SOLDE EXECUTION REPORTE (non budgétaire)		1 470 388 481		
Dépenses	1 298 375 636	1 638 471 999	1 343 183 148	952 860 000
Réel	1 298 375 636	1 638 471 999	1 343 183 148	952 860 000
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	426 375 487	403 382 226	401 135 865	761 000 000
SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES	863 182 184	1 176 780 923	925 943 310	180 350 000
IMMOBILISATIONS	8 817 965	58 308 850	16 103 973	11 510 000
Résultat d'investissement	1 934 012 196	1 169 229 631	-248 779 484	216 945 210
Résultat d'exécution	-1 555 991 834	1 169 229 631	-1 883 644 270	216 945 210

STRUCTURE DU FINANCEMENT (Mdf)



ANALYSE FINANCIERE SUR LE REALISE 2016 A 2018



FDR 2017 : 4 371 MF (38 jours)
FDR 2018 : 2 488 MF (soit 19 jours de fonctionnement)

	Réalisé 2017	Budget 2018	Réalisé 2018	Budget 2019
Epargne brute	-2 451 MF	1 337 MF	-540	1 170 MF
Encours de dette	16 986 MF	17 235 MF	16 585 MF	16 585 MF
Tx de charge de la dette (annuité/RRF)	1,9%	1,5%	1,6%	2,4%
Effort d'équipement (dep invts/RRF)	2,2%	2,5%	2,1%	0,4%

Dépenses par action 2018. Invest + Fonctionnement	BUDGET 2019	En % du TOTAL
Handicap et dépendance	8 809 333 735	19,9%
Protection Sociale	25 417 558 636	57,3%
Aide au logement (FSH)	2 136 000 000	4,8%
Prévention	5 815 824 975	13,1%
Médiopôle de Koutou	1 747 380 091	3,9%
Hôpital de Koné	335 412 563	0,8%
Financements d'autres infrastructures hospitalières	70 350 000	0,2%
TOTAL DEPENSES EN F.C.F.P.	44 331 860 000	100,0%

Effort d'équipement au sein de la mission de soutien aux investissements hospitaliers. L'effort diminue en 2019 proportionnellement à la réalisation des équipements.

I. EXECUTION DU BUDGET

1. Résultats et affectation

A. Résultats 2018 et résultats cumulés.

Tableau des résultats de l'exercice	2017	2018	Variations résultat en valeur	Variations en %
Fonctionnement	-3 490 004 030	-1 634 864 786	1 855 139 244	53,2 %
Investissement	1 934 012 196	-248 679 484	-2 182 691 680	-112,9 %
Résultat global de l'exercice	-1 555 991 834	-1 883 544 270	-327 552 436	-21,1 %
Tableau des résultats cumulés	2017	2018	Variations résultat en valeur	Variations en %
Fonctionnement	2 901 218 814	1 266 354 028	-1 634 864 786	-56,4 %
Investissement	1 470 388 481	1 221 708 997	-248 679 484	-16,9 %
Résultat cumulé de clôture	4 371 607 295	2 488 063 025	-1 883 544 270	-43,1 %

Le résultat de clôture 2018 fait apparaître un résultat déficitaire de – 1.883.544.270 F CFP compte tenu des résultats par section suivants :

- un déficit de 1.634.864.786 FCFP de la section de fonctionnement
- un déficit de 248.679.484 FCFP de la section d'investissement.

Le résultat cumulé de clôture 2018 est excédentaire et se porte à 2.488.063.025 FCFP.

Les prévisions étant équilibrées en dépenses et en recettes, le résultat d'exécution est influencé par les écarts liés au taux d'exécution des prévisions (exécution inférieure aux prévisions en dépense, exécution supérieure ou inférieure en recettes) induits par le principe de prudence avec lequel doit être élaboré le budget de l'établissement.

Les résultats déficitaires de l'année 2018 sont principalement dus pour la section de fonctionnement à la diminution des recettes issues des taxes affectées et au maintien de la participation au régime du RUAMM de la CAFAT.

Pour ce qui concerne la section d'investissement, le résultat déficitaire s'explique par des dépenses d'investissement conséquentes et aucune recette d'investissement (emprunts mobilisés sur les années antérieures).

B. Affectation du résultat.

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement au 31 décembre 2018, soit la somme d'un milliard deux cent soixante-six millions trois cent cinquante-quatre mille vingt-huit francs (1.266.354.028 F), est affecté en report à nouveau de la section de fonctionnement au compte 002 du budget 2019.

Le résultat cumulé de la section d'investissement au 31 décembre 2018, soit la somme d'un milliard deux cent vingt et un millions sept cent huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept francs (1.221.708.997 F), est porté au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » du budget 2019.

2. Exécution du budget 2018 par Mission/programme/action

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

francs CFP

TOTAL	Par financement					Autres recettes (DG,soins externes)
	TAXES AFFECTEES					
	TAT3S	TGC	TSS	CSA	CCS	

RECETTES REELLES		46 649 555 161	10 246 189 415	4 868 392 667	17 655 926 676	4 722 464 999	7 268 967 030	1 887 614 374
<i>dont taxes</i>		44 761 940 787						
MISSIONS-PROGRAMMES-ACTIONS *	MISSION SOLIDARITE	40 724 780 349	8 292 612 574	2 420 990 700	17 616 326 676	4 722 464 999	6 988 882 536	683 502 864
	HANDICAP ET DEPENDANCE	8 168 793 933	5 792 612 574	227 169 614	2 149 011 745	0	0	0
	Subventionnement des associations	97 983 880	54 564 803		43 419 077			
	Subventionnement du CHS	187 000 000			187 000 000			
	Subventionnement du GIP UPH	153 000 000			153 000 000			
	Subventionnement du fonds handicap RHPA	7 730 810 053	5 738 047 771	227 169 614	1 765 592 668			
	PROTECTION SOCIALE	32 555 986 416	2 500 000 000	2 193 821 086	15 467 314 931	4 722 464 999	6 988 882 536	683 502 864
	Subventionnement de la CAFAT	26 331 000 000	1 500 000 000	2 000 000 000	15 151 381 630	2 956 000 000	4 723 618 370	0
	Complément retraite de solidarité (CRS)	3 921 000 000					3 921 000 000	
	Minima retraite (ancien dispositif)	1 339 000 000			751 381 630		587 618 370	
	Allocations familiales de solidarité	2 956 000 000				2 956 000 000		
	Compensation taux réduits PF/associations	102 000 000					102 000 000	
	FACTUR	113 000 000					113 000 000	
	Participation RUAMM	17 900 000 000	1 500 000 000	2 000 000 000	14 400 000 000			
	Subventionnement des Provinces (Minima Vieillesse)	2 556 126 595		193 821 086		1 766 464 999	595 840 510	0
	Frais de recouvrement	428 859 821			315 933 301		112 926 520	
	Participation AMG NORD	1 000 000 000	1 000 000 000					
	Subventionnement de l'aide au logement (FSH)	2 240 000 000					1 556 497 136	683 502 864
	MISSION SANTE	7 808 319 082	3 837 121 111	2 447 401 967	39 600 000	0	280 084 494	1 204 111 510
	Prévention ASS NC	878 080 827	878 080 827					
Amortissement	0							
Soutien Nouvelle-Calédonie	394 822 746	273 592 472				121 230 274		
Plans GNC	158 854 220					158 854 220		
Plan Do KAMO	310 157 733		310 157 733					
Financement EP territoriaux d'hospitalisation	3 439 382 378	1 947 574 957	1 491 807 421					
Infrastructures hospitalières	2 627 021 178	737 872 855	645 436 813	39 600 000			1 204 111 510	
TOTAL DEPENSES REELLES	48 533 099 431	12 129 733 685	4 868 392 667	17 655 926 676	4 722 464 999	7 268 967 030	1 887 614 374	
Recettes - Dépenses	-1 883 544 270	-1 883 544 270	0	0	0	0	0	

3. Réalisation comptable du budget.

A. Prévisions/réalisations

a. Taux de réalisation de la section de fonctionnement (en M. FCFP).

i. Dépenses de fonctionnement

Dépenses	Prévu	Réalisé	%
Charges a caractere general	1 251	772	61,7 %
Charges de personnel et frais assimilés	559	425	76,1 %
Autres charges de gestion courante	45 684	44 590	97,6 %
Charges financieres	342	305	89,3 %
Charges exceptionnelles	5	3	58,2 %
Operations ordre de transfert entre sections	1 101	1 094	99,4 %
Virement a la section investissement	236	0	
Resultat de fonctionnement reporte	0	0	
Dotations aux provisions	300	0	0,0 %
Total général	49 478	47 190	95,8 %

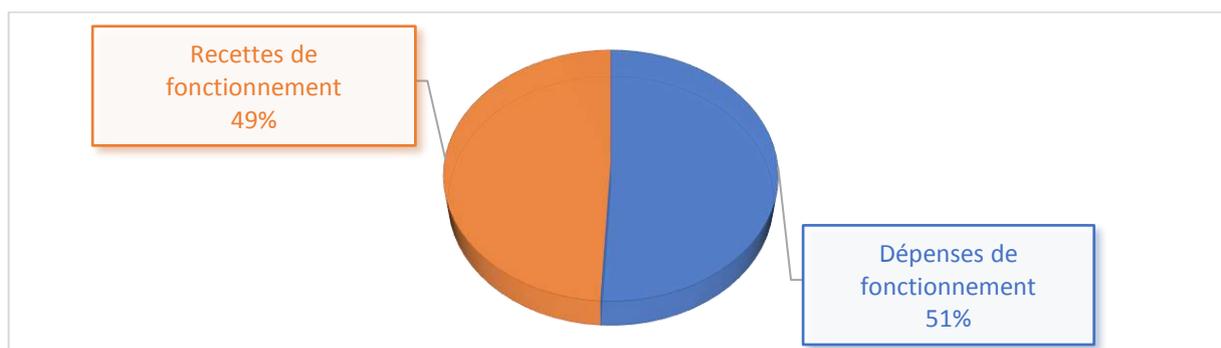
Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement est de 95,8% en 2018. Ce taux était de 94.8% en 2017, soit une amélioration d'un point de l'exécution annuelle.

Il avait été fixé à l'établissement comme objectif de « maîtriser le taux de consommation du budget. Ce taux est prévu à hauteur de 95% par chapitre de la section de fonctionnement »³. Cet objectif a donc été rempli.

ii. Recettes de fonctionnement

Recettes	Prévu	Réalisé	%
Produits des services, du domaine et ventes diverses	0	0	
Impôts et taxes	45 798	44 762	97,7 %
Dotations, subventions et participations	95	89	93,2 %
Autres produits de gestion courante	0	1	
Atténuations de charges	0	0	
Produits financiers	0	0	
Produits exceptionnels	684	703	102,9 %
Resultat de fonctionnement reporte	2 901	0	
Contributions directes	0	0	
Total général	49 478	45 555	97,8 %

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement est de 97,8% en 2018. Ce taux était de 97.6% en 2017. Les recettes de l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie se composent principalement du reversement des taxes affectées (44 762 milliards).



³ Convention d'objectifs et de moyens n°03-3120/2018-2018, article 2 - 3

b. Taux de réalisation de la section d'investissements (en M. FCFP)

i. Dépenses d'investissement

Dépenses	Prévu	Réalisé	%
Emprunts et dettes assimilées	403	401	99,4 %
Immobilisations incorporelles (sauf 204)	34	12	34,9 %
Subventions équipement versées	1 177	926	78,7 %
Immobilisations corporelles	24	4	17,5 %
Autres immobilisations financières	0	0	
Solde exécution de la section investissement reporté	0	0	
Total général	1 638	1 343	82,0 %

En 2018, le taux de réalisation des dépenses d'investissement est de 82% (il était de 46.3% en 2017). Ces dépenses ont concerné principalement le remboursement des emprunts effectués par l'ASS NC au titre de l'infrastructure hospitalière.

ii. Recettes d'investissement

Recettes	Prévu	Réalisé	%
Dotations, fonds divers et réserves	0	0	
Emprunts et dettes assimilées	0	0	
Autres immobilisations financières	0	0	
Virement de la section de fonctionnement	236	0	
Opérations ordre de transferts entre sections	1 101	1 094	99,4 %
Solde exécution de la section investissement reporté	1 470	0	
Subventions équipement versées	0	0	
Total général	2 808	1 094	99,4 %

Les recettes d'investissement sont constituées uniquement par les dotations aux amortissements.

B. Détail des réalisations.

Evolution des réalisations		2015	2016	2017	2018	Variations en valeur	Variations en %
Fonctionnement	Recettes	37 194	41 604	39 149	45 555	8 361	22,5 %
	Dépenses	34 932	38 032	42 639	47 190	12 259	35,1 %
Investissement	Recettes	9 981	4 296	3 232	1 094	-8 887	-89,0 %
	Dépenses	7 938	6 006	1 298	1 343	-6 595	-83,1 %
Total Recettes		47 175	45 900	42 382	46 650	-526	-1,1 %
Total Dépenses		42 869	44 037	43 938	48 533	5 664	13,2 %

C. La section de fonctionnement

a. Les recettes de fonctionnement

Les recettes totales de fonctionnement réalisées en 2018 (hors reprises des résultats) s'élèvent à **45.555.151.497 FCFP**. Elles sont en augmentation de 6 405 882 265 Frs (soit 16.4%) par rapport à 2017.

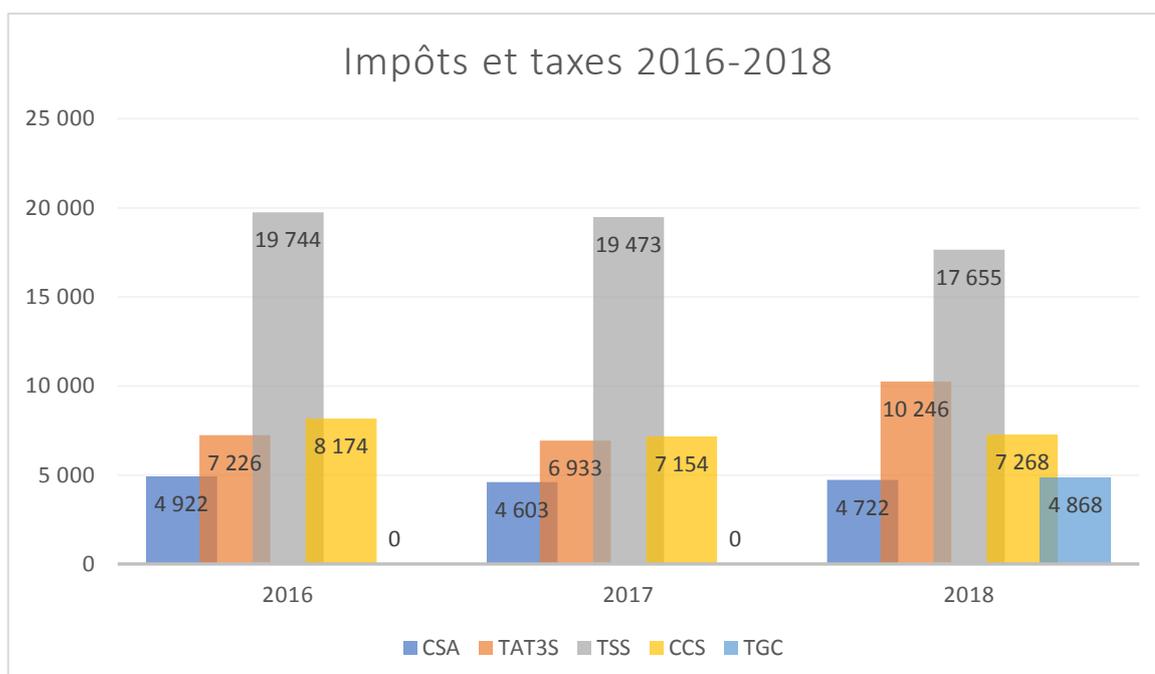
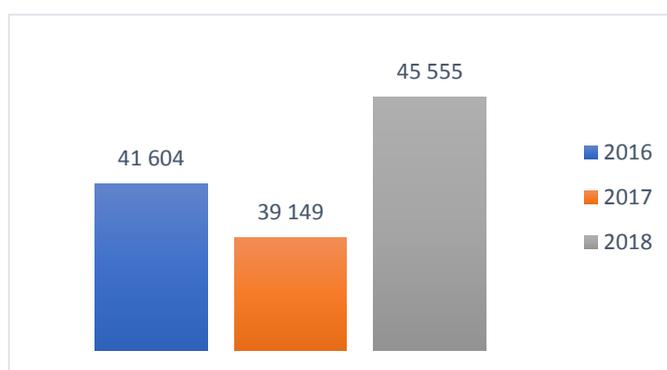
Les impôts et taxes affectés représentent 44.761.940.787 F CFP en 2018, soit 98,2% des recettes de l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie.

Cette augmentation est issue de la perception à compter d'octobre 2018 de la Taxe générale sur la consommation et de la modification du taux de la taxe sur les alcools et les tabacs⁴.

Les autres recettes de l'agence proviennent de la dotation globale de fonctionnement pour le centre de soins en addictologie, de mandats annulés sur exercices antérieurs, produits de gestion courante.

Elles s'élèvent à 792.997.191 FCFP en 2018 et représentent 1.8% des recettes.

Recettes totales de fonctionnement 2016-2018 :

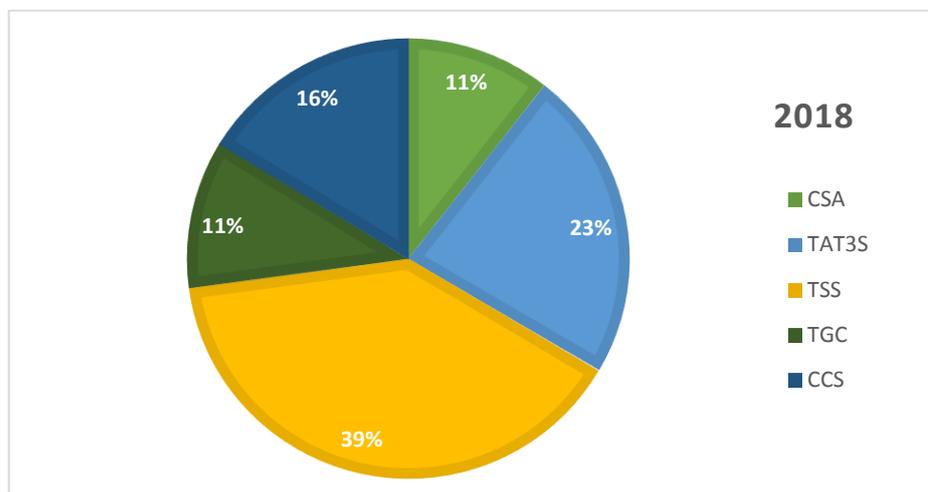


⁴ Délibération n°290 du 29 décembre 2017 portant modification du taux de la taxe sur les alcools et les tabacs en faveur du secteur sanitaire et sociale (TAT3S) et du taux de la taxe de consommation intérieure (TCI).

			2017	2018	Variations en valeur	Variations en %
Réal	Produits des services, du domaine et ventes diverses	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages...)	307 260	213 519	-93 741	-30,5 %
		Produits des services, du domaine et ventes diverses	307 260	213 519	-93 741	-30,5 %
Impôts et taxes		Csa - contribution sociale additionnelle	4 603 030 134	4 722 464 999	119 434 865	2,6 %
		Tat3s (ou compte de classe 4)	6 933 020 990	10 246 189 415	3 313 168 425	47,8 %
		Tss - taxe de solidarité des services	19 473 570 668	17 655 926 676	-1 817 643 992	-9,3 %
		Taxe générale sur la consommation	0	4 868 392 667	4 868 392 667	/0
		Autres impôts et taxes divers	7 154 811 300	7 268 967 030	114 155 730	1,6 %
		Impôts et taxes	38 164 433 092	44 761 940 787	6 597 507 695	17,3 %
Dotations, subventions et participations		Participations - provinces	17 723 491	17 751 849	28 358	0,2 %
		Autres regroupements de collectivités, collectivités	6 975 200	0	-6 975 200	-100,0 %
		Participations - organismes de protection sociale et	70 893 966	71 007 396	113 430	0,2 %
		Dotations, subventions et participations	95 592 657	88 759 245	-6 833 412	-7,1 %
Autres produits de gestion courante		Autres produits divers de gestion courante	233 408	717 995	484 587	207,6 %
		Autres produits de gestion courante	233 408	717 995	484 587	207,6 %
Produits financiers		Gains de change	2 965	0	-2 965	-100,0 %
		Produits financiers	2 965	0	-2 965	-100,0 %
Produits exceptionnels		Mandats annulés (s/exercices antérieurs) ou atteints par déchéance quadriennale	888 283 918	703 431 482	-184 852 436	-20,8 %
		Produits exceptionnels	888 283 918	703 431 482	-184 852 436	-20,8 %
Atténuations de charges		Remboursements sur rémunérations du personnel	415 932	88 469	-327 463	-78,7 %
		Atténuations de charges	415 932	88 469	-327 463	-78,7 %
Réal			39 149 269 232	45 555 151 497	6 405 882 265	16,4 %
Total des recettes de fonctionnement			39 149 269 232	45 555 151 497	6 405 882 265	16,4 %

i. Les impôts et taxes affectés.

Répartition des impôts et taxes affectés 2018 :



➤ La taxe sur les alcools et les tabacs en faveur du secteur sanitaire et social (TAT3S) : 10.246.189.415 Frs

La **TAT3S** est une taxe sur les alcools et les tabacs en faveur du secteur sanitaire et social.

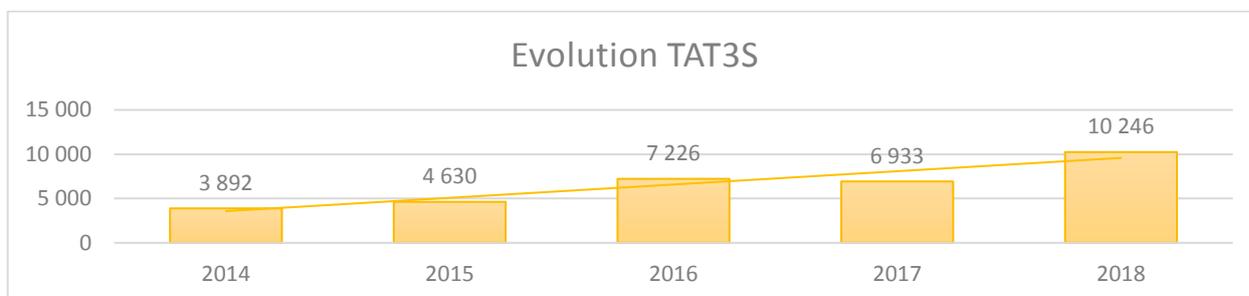
Cette taxe a été créée par la loi du pays n° 2001-14 du 13 décembre 2001 pour une mise en application au 1er janvier 2002. Elle est venue se substituer à la cotisation spéciale sur les alcools et les tabacs dont bénéficiait en totalité la CAFAT.

Elle était affectée, jusqu'à fin 2009, pour 33 % à la CAFAT, et pour 67 % à l'ASS-NC, dont elle constituait la quasi intégralité des recettes, lui permettant ainsi de financer ses missions.

A compter de 2010, la totalité du produit de la TAT3S a été affectée à l'ASS-NC. A la suite de ce transfert de taxe, l'agence a repris à son compte des dépenses de prévention financées par le RUAMM.

L'objet de son affectation est assez large, puisqu'il concerne « le secteur sanitaire et social ».

Pour l'année **2018**, la recette de TAT3S avait été estimée au budget primitif à 11.765.000.000 FCFP.
 La recette réelle est réajustée à **10.246.189.415 FCFP**.
 La TAT3S représente 23% des recettes réelles perçues par l'établissement.



➤ [La taxe de solidarité sur les services \(TSS\) : 17.655.926.676 Frs](#)

La **taxe sur les services (TSS)** est une imposition sur la consommation intérieure, qui frappe les prestations de services soumises à un taux de 5 % depuis 2006.

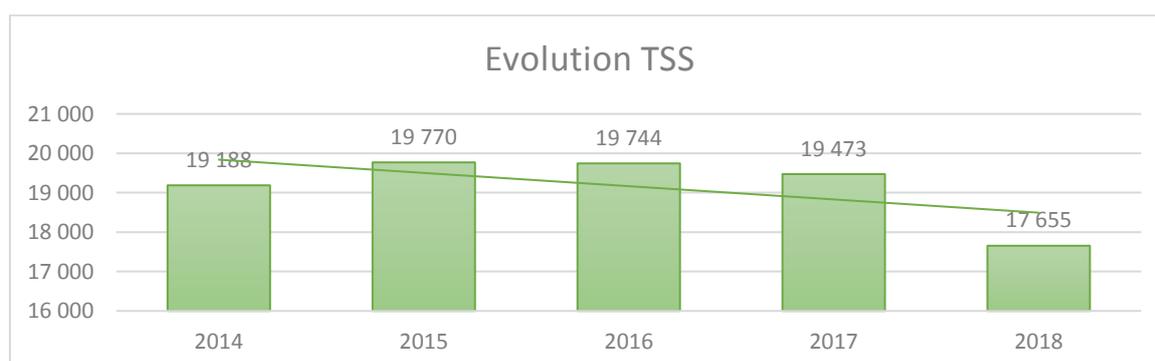
A l'origine, le produit de TSS était affecté à la CAFAT en vertu de la loi du pays n°2001-013 du 31 décembre 2001. L'objectif était de contribuer au maintien de l'équilibre global de la protection sociale et du RUAMM (régime unifié d'assurance maladie-maternité), en corollaire avec la mise en œuvre de la politique de maîtrise des dépenses de santé.

A compter du 1^{er} janvier 2010, le produit de la TSS a été intégralement affecté à l'ASS par la loi de pays n° 201-3 du 21 janvier 2010 portant diverses mesures d'ordre fiscal.

L'objet de son affectation est le financement de la protection sociale, du RHPA, des infrastructures hospitalières d'intérêt territorial.

L'année 2018 sera le dernier exercice de perception de la taxe sur les services, remplacée à compter d'octobre 2018 par la Taxe générale sur la consommation (TGC).

Pour l'année **2018**, la recette de TSS avait été estimée au budget primitif à 20.000.000.000 FCFP.
 La recette réelle est réajustée à **17.655.926.676 FCFP**.
 La TSS représente 39% des recettes réelles perçues par l'établissement en 2018.



➤ La taxe générale sur les services (TGC) : 4.868.392.667 Frs

Selon l'article Lp.515-3 du code des impôts⁵, « le produit de la taxe générale sur la consommation perçu sur les opérations dont le fait générateur intervient à compter du 1^{er} octobre 2018 est affecté au financement total ou partiel de l'Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie, de l'Agence pour la Desserte Aérienne de la Nouvelle-Calédonie, du Port Autonome de la Nouvelle-Calédonie, de l'organisme en charge du développement touristique de la Nouvelle-Calédonie, et du fonds dédié au soutien à la culture et à la création artistique. A partir de 2019, la part du produit de la taxe générale sur la consommation affectée à chacun de ces organismes est fixée par délibération du congrès ».

La TGC est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2018. Pour l'année 2018, la recette réelle de TGC est de 4.868.392.667 Frs.

➤ La contribution sociale additionnelle à l'impôt sur les sociétés (CSA) : 4.722.464.999 Frs

Une contribution sociale additionnelle à l'impôt sur les sociétés a été instaurée à partir de 2005 à la charge de personnes morales remplissant certaines conditions. Les modalités de gestion de cette taxe sont définies par l'article Lp 920-1 du code des impôts.

Le produit de la contribution était affecté à la CAFAT pour le financement du régime des prestations familiales de solidarité, créé lui aussi en 2005 et confié en gestion à la caisse.

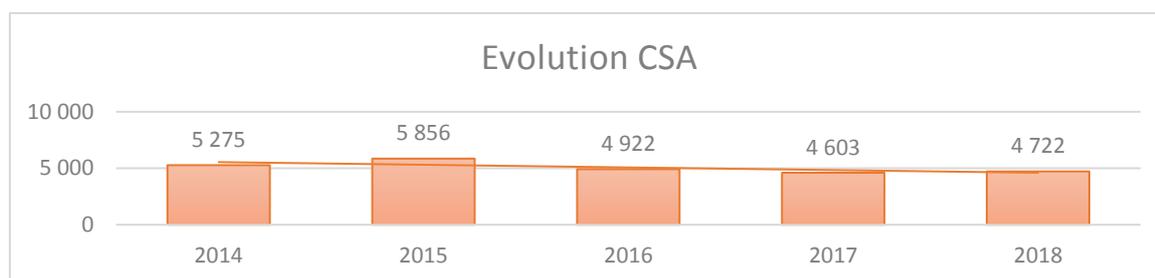
L'article 18 de la loi du pays n° 2011-8 du 28 décembre 2011 est venu modifier ce point en indiquant « [...], la totalité du produit de la contribution payée au receveur des services fiscaux en 2011 et 2012, quelle que soit la date du fait générateur de l'imposition, est affectée à l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie ».

L'article 6 de la loi du pays n°2013-3 du 4 juin 2013 a étendu cette disposition aux exercices 2013 et 2014. Une prolongation de l'affectation de deux ans 2015-2016 a été votée et rendue définitive à compter de 2017 pour le financement des minima vieillesse, dans l'attente de l'adoption de la contribution calédonienne de solidarité.

Pour l'année **2018**, la recette de CSA avait été estimée au budget primitif à 4.700.000.000 FCFP.

La recette réelle est réajustée à **4.722.464.999 FCFP**.

La CSA représente 11% des recettes réelles perçues par l'établissement en 2018.



⁵ Créé par la loi de pays n°2016-14 du 30 septembre 2016 (art. 1^{er}), modifié par la loi de pays n°2018-5 du 12 juin 2018 (art. 4), modifié par la loi de pays n°2018-12 du 7 septembre 2018 (art.39 bis et 39 ter.)

➤ [La contribution calédonienne de solidarité \(CCS\) : 7.268.967.030 Frs](#)

La contribution calédonienne de solidarité (CCS) a été créée en 2014⁶ et est entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2015. Cette contribution est fondée sur l'idée de solidarité des calédoniens pour le financement de la protection sociale à savoir les aides sociales et les régimes de sécurité sociale.

Son assiette est très large et elle est constituée de plusieurs impositions distinctes (en fonction des modalités de recouvrement de ces différentes impositions) qui concernent :

- les revenus d'activité ;
- les revenus de remplacement et de solidarité ;
- les revenus du patrimoine ;
- les produits des valeurs mobilières ;
- les produits d'épargne et de placement ;
- les produits des jeux.

Son taux de base est de 2%, mais modulé selon la nature des différents revenus par l'application de coefficients. Ainsi, le prélèvement s'établit à 1% sur les revenus d'activité, de remplacement et de solidarité, à 2% sur les revenus du capital et à 5% sur les dividendes des entreprises métropolitaines.

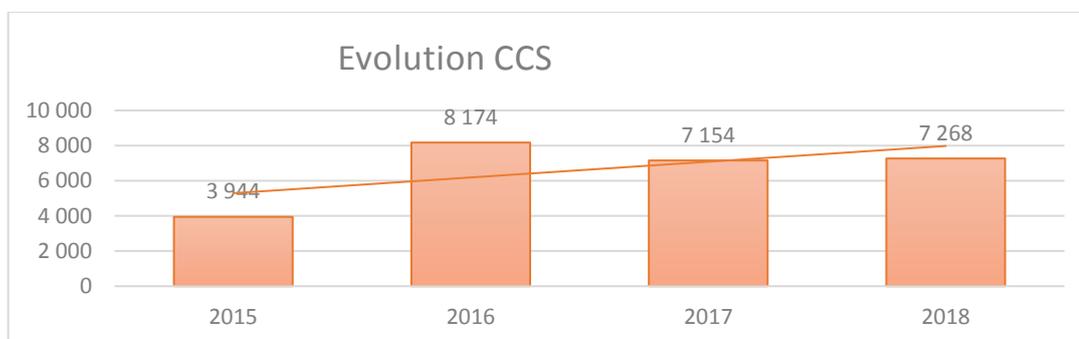
Elle est affectée à l'agence sanitaire et sociale pour pallier « *toutes les dépenses de protection sociale et combler le besoin de financement prévisionnel* ».

Le recouvrement de la CCS sur les revenus d'activité, de remplacement et de solidarité est assuré par la CAFAT qui est rémunérée au titre de la prestation rendue à concurrence de 2,5% des montants recouverts en 2015 et 1% de la même base à compter de 2016⁷.

Pour l'année **2018**, la recette de CCS avait été estimée au budget primitif à 7.565.000.000 FCFP.

La recette réelle est réajustée à **7.268.967.030 FCFP**.

La CSS représente 16% des recettes réelles perçues par l'établissement en 2018.



ii. **Les autres recettes**

➤ [La dotation globale de fonctionnement.](#)

Le centre de soins du programme addictologie de l'agence sanitaire et sociale est financé par une dotation forfaitaire annuelle pour les actions de soins (CSA⁸).

Pour l'année 2018, l'arrêté n°2018-305/GNC du 26 janvier 2018 a fixé le montant de la dotation forfaitaire annuelle à 88.759.245 FCFP pour l'exercice 2018. Conformément à la répartition fixée à l'article 4 de la

⁶ Lp n°2014-20 du 31 décembre 2014 instituant une contribution calédonienne de solidarité

⁷ Délibération n°38 du 21 décembre 2014 relative à la contribution calédonienne de solidarité.

⁸ Centre de soins en addictologie

délibération n°162 du 9 janvier 2006⁹, le montant de la dotation forfaitaire annuelle a été ventilé comme suit :

- RUAMM : 71 007 396 F
- Province Sud : 8 875 925 F
- Province Nord : 5 680 592 F
- Province des îles Loyauté : 3 195 332 F

➤ [Les produits exceptionnels.](#)

Ces produits exceptionnels correspondent pour l'exercice 2018 aux reversements suivants :

- **Reversement du trop perçu par le FSH pour l'aide au logement au titre de l'année 2017 : 683.502.864 Frs.**

La loi de pays n°2007-4 du 13 avril 2007 a institué une aide au logement financée par une contribution de la Nouvelle-Calédonie, des provinces et du Fonds social de l'Habitat.

En application de la loi de pays susvisée, « *la contribution des provinces ou du fonds social de l'habitat ne peut excéder 15% du montant annuel de la contribution des employeurs* ». Les dépenses relatives au logement qui dépassent ce seuil sont prises en charge en totalité par la Nouvelle-Calédonie.

Pour l'année 2017, la participation initiale de l'agence avait été fixée à 2.714.000.000 F CFP¹⁰.

La convention annuelle étant assortie d'une procédure de régularisation permettant l'ajustement de la contribution de la Nouvelle-Calédonie par le biais de son agence sanitaire et sociale, le FSH a transmis au directeur des affaires sanitaires et sociales les justificatifs permettant de vérifier et valider le montant de la régularisation 2017.

Au regard des acomptes versés, il en est ressorti un trop perçu au bénéfice de l'agence sanitaire et sociale d'un montant de six cent quatre-vingt-trois millions cinq cent deux mille huit cent soixante-quatre francs (683.502.864 FCFP).

Le service de la protection sociale de la DASS-NC nous avait indiqué que « *cet excédent provient essentiellement de l'infléchissement du taux de croissance des dépenses suite aux modifications des conditions de délivrance de l'aide au logement prises par la délibération n°124 du 19 mai 2016* ».

La délibération du conseil d'administration¹¹ en date du 27 juin 2018 a arrêté la participation de l'ASS NC pour l'année 2017 et constaté la recette.

- **Reversement du trop perçu par le CHT dans le cadre du financement des activités de santé publique : 5.623.420 frs**

Par convention n°4921/1504/2017/ASSNC en date du 03 août 2017 avait été prévu le financement par l'ASS NC des activités de santé publique menées par le CHT pour la surveillance microbiologique de certaines maladies infectieuses à potentiel épidémique et coanimation avec la DASS-NC des réseaux sentinelles et de certaines études¹².

⁹ Délibération relative au financement du programme d'addictologie de la Nouvelle-Calédonie

¹⁰ Délibération ASSNC n°30-2016 du 26 décembre 2016

¹¹ Délibération n°4921/1182/2018/ASSNC

¹² Typologie des examens : PCR chik /dengue/zika /grippe ; typage dengue ; sous-typage grippe ; virus émergents, salmonelle, gonocoque ; grippe aviaire,

La convention annuelle (validée par la DASS NC) prévoyait une participation de 70 millions, répartie en deux versements : un premier versement de 56 millions de francs et un second versement de 14 millions, à réception du bilan comptable détaillé.

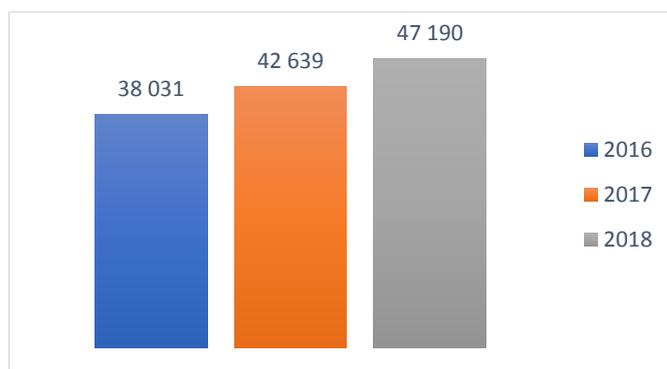
Le bilan détaillé du CHT, validé le 06 juillet 2018 par la DASS-NC¹³, a fait état d'une dépense annuelle 2017 de 50.376.580 Frs.

Au regard de l'acompte versé, il en est ressorti un trop perçu au bénéfice de l'agence sanitaire et sociale d'un montant de 5.623.420 frs.

b. Les dépenses de fonctionnement

Le **montant total des charges de fonctionnement** atteint 47.190.016.238 Frs en 2018 soit une hausse de 10.7% entre les deux exercices.

Dépenses totales de fonctionnement 2016-2018 :



Si l'on neutralise les mouvements d'ordre¹⁴ touchant cette section, soit 1.097.490.810 Frs (contre 1.038.768.705 frs en 2017), intégrant les dotations aux amortissements (1.094.403.664 Frs) et les charges exceptionnelles (3.087.146 frs), les dépenses réelles s'élèvent à 46.092.525.473 Frs.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont réparties pour 2018 en :

- charges à caractère général : 771.697.178 Frs (contre 870.949.671 Frs en 2017)
- charges de personnel & frais assimilés : 425.115.156 Frs (contre 476.158.290 Frs en 2017)
- charges de gestion courante : 44.590.359.160 Frs (contre 39.942.262.625 frs en 2017)
- charges financières : 305.353.979 Frs (contre 311.133.971 F en 2017)

¹³ Courier n° CS18-3400/JPG/JB/892/DASS NC/SSP

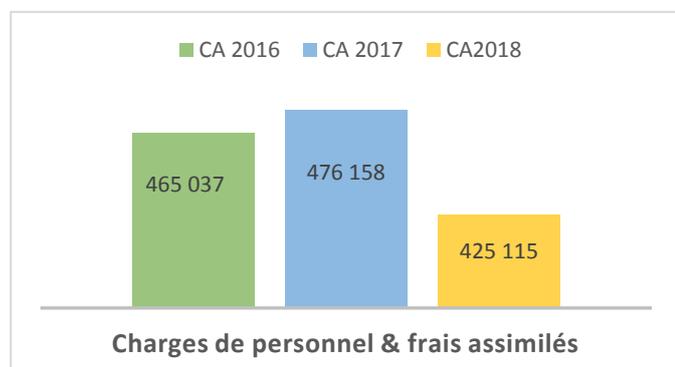
¹⁴ Pour mémoire, les opérations d'ordre n'ont pas de conséquence sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écriture : elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement, elles sont retracées en dépenses et en recettes et sont équilibrées.

N°	Charges à caractère général	Action	Dépenses de fonctionnement		Variations en valeur	Variations en %
			2017	2018		
		Achats de prestations de services	5 005 000	0	-5 005 000	-100,0%
		Eau et assainissement	217 396	211 230	-6 166	-2,8%
		Energie - électricité	4 340 089	4 281 502	-58 587	-1,3%
		Carburants	1 438 400	1 404 602	-33 798	-2,4%
		Alimentation	851 004	390 380	-460 624	-54,1%
		Fournitures d'entretien	302 779	618 400	315 621	104,2%
		Fournitures de petit équipement	306 942	186 080	-120 862	-39,4%
		Habillement et vêtements de travail	0	15 510	15 510	/0
		Fournitures administratives	1 758 208	1 378 042	-380 166	-21,6%
		Vaccins et sérums	10 145 198	17 243 437	7 098 239	70,0%
		Autres produits pharmaceutiques	31 000 005	2 219 948	-28 780 057	-92,9%
		Autres matières et fournitures	65 672	260 537	194 865	296,7%
		Achats	55 960 521	18 487 885	-37 472 636	-67,0%
		Services extérieurs				
		Locations immobilières	36 476 274	37 191 584	715 310	1,9%
		Locations mobilières	27 865 645	24 784 200	-3 081 445	-11,1%
		Charges locatives et de copropriété	3 005 834	4 307 222	1 301 388	43,3%
		Entretien et réparations - bâtiments	5 159 782	9 304 068	4 144 286	80,3%
		Entretien et réparations - matériel de transport	1 399 164	656 230	-742 934	-53,1%
		Entretien et réparations - matériel informatique	484 821	155 286	-329 535	-68,0%
		Entretien et réparations - autres biens mobiliers	318 183	366 217	48 034	15,1%
		Maintenance des logiciels	5 300 444	4 577 063	-723 381	-13,6%
		Maintenance sur autres biens	4 156 357	4 228 388	72 031	1,7%
		Assurances multirisques	1 064 648	1 086 118	21 470	2,0%
		Autres	683 379	581 373	-102 006	-14,9%
		Etudes et recherches	12 426 256	28 303 488	15 877 232	128,0%
		Documentation générale et technique	276 036	230 994	-45 042	-16,3%
		Versements à des organismes de formation	904 295	101 432	-802 863	-88,8%
		Frais de colloques et séminaires	0	407 500	407 500	/0
		Autres frais divers	-49 165	0	49 165	100,0%
		Services extérieurs	99 541 145	116 671 185	17 130 040	17,2%
		Autres services extérieurs				
		Honoraires au comptable et aux experts	47 808	47 675	-133	-0,3%
		Honoraires médicaux et paramédicaux	85 801 429	70 571 405	-15 230 024	-17,8%
		Autres honoraires, conseils	5 245 529	79 555	-5 165 974	-98,5%
		Frais d'actes et de contentieux	13 945	621 508	607 563	4 358,8%
		Associations et investissements	7 344 308	7 690 427	346 119	4,7%
		Receptions	1 012 558	364 500	-648 058	-64,0%
		Catalogues et imprimés et publications	13 966 984	8 771 571	-5 195 413	-37,2%
		Divers	53 518 054	65 461 728	11 943 674	22,3%
		Transports de biens	13 212	816 905	803 693	6 079,2%
		Transports de personnes extérieures à la collectivité	7 064 132	7 696 738	632 606	8,9%
		Transports collectifs du personnel	2 811 902	3 061 401	249 500	8,9%
		Voyages, déplacements et missions	18 593 498	17 393 893	-1 199 605	-6,5%
		Frais d'affranchissement	6 675 715	4 400 706	-2 275 009	-34,1%
		Frais de télécommunications	3 471 081	4 888 068	1 416 987	40,8%
		Services bancaires et assurances	4 440	0	-4 440	-100,0%
		Concours divers (cotisations...)	100 000	0	-100 000	-100,0%
		Frais de nettoyage des locaux	3 617 793	5 822 563	2 204 770	6,1%
		Frais de recouvrement, d'assistance et de confection des notes	439 882 827	428 859 821	-11 023 006	-2,5%
		Frais hébergement et services intervenants extérieurs à la collectivité	1 410 000	0	-1 410 000	-100,0%
		Autres	81 653 062	949 757	-80 703 305	-98,2%
		Autres services extérieurs	715 448 807	626 538 138	-88 910 669	-12,4%
		Charges à caractère général	870 846 671	771 697 178	-99 149 493	-11,4%

Charges de personnel et frais assimilés	Autres services extérieurs	Autres services extérieurs	8 102 740	5 896 200	-4 206 540	-52,0%	
		Autres services extérieurs	8 102 740	5 896 200	-4 206 540	-51,8%	
	Impôts et taxes	Cotisations à titre	3 336 400	3 509 136	172 636	5,2%	
		Impôts et taxes	3 336 400	3 509 136	172 636	5,2%	
	Charges de personnel et frais assimilés	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence		10 640 661	10 540 816	-99 845	-0,9%
		Indemnités et primes liées à l'emploi		20 005 434	24 392 191	-4 386 757	-21,6%
		Rémunération principale		308 329 510	275 064 905	-33 264 605	-10,8%
		Indemnités liées à la perte d'emploi		9 883 067	4 380 221	-5 502 846	-55,8%
		Cotisations à la caisse		50 075 610	45 831 382	-4 244 228	-8,5%
		Cotisations à la cte		36 547 347	30 714 241	-5 833 106	-16,0%
		Cotisations versées aux organismes métropolitains		16 570 041	13 750 573	-2 819 468	-16,9%
		Cotisations aux autres organismes sociaux		4 650 257	4 155 558	-494 699	-10,7%
		Autres charges de personnel		73 907	0	-73 907	-100,0%
		Charges de personnel et frais assimilés		464 719 043	417 709 831	-47 009 212	-10,1%
Autres charges de gestion courante		Charges de personnel et frais assimilés		478 159 298	425 115 158	-53 044 139	-10,7%
	Autres charges de gestion	Participation à des fonds	2 714 000 000	2 240 000 000	-474 000 000	-17,5%	
		Autres participations	53 884 337 250	37 617 038 648	-16 267 298 602	-30,2%	
		Subventions de fonctionnement aux organismes publics - territoire	240 000 000	319 487 745	79 487 745	32,6%	
		Subventions de fonctionnement aux organismes publics - provinces	2 435 076 289	0 500 000	-2 435 076 289	-99,7%	
		Subventions de fonctionnement aux organismes publics - établissements	277 300 000	3 849 382 378	3 572 082 378	1 288,3%	
		Subv. de fonct. aux organismes publics - autres organismes publics	178 831 863	243 000 000	65 168 137	36,5%	
		Subventions de fonctionnement aux associations	210 225 947	265 789 320	55 563 373	26,4%	
		Rendances pour concessions brevets licences patentes droits val	291 307	303 068	11 761	4,1%	
	Autres charges de gestion courante		39 942 262 625	44 580 359 168	4 638 096 535	11,6%	
Autres charges de gestion courante		39 942 262 625	44 580 359 168	4 638 096 535	11,6%		
Charges financières	Charges financières	Intérêts nettes à recevoir	310 830 812	305 353 979	-5 476 833	-1,8%	
		Pertes de change	303 159	0	-303 159	-100,0%	
		Charges financières	311 133 971	305 353 979	-5 779 992	-1,8%	
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles	Dommages, amendes fiscales et pénales	0	2 464 256	2 464 256	0	
		Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	107 385	622 890	515 505	480,5%	
		Charges exceptionnelles	107 385	3 087 146	2 979 761	2 777,8%	
Charges exceptionnelles		107 385	3 087 146	2 979 761	2 777,8%		
Réel		43 908 613 862	46 895 612 639	2 987 000 787	6,8%		
Ordre	Opérations ordre de transfert entre sections	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et d	1 038 661 400	1 094 483 664	55 822 264	5,4%	
		Opérations ordre de transfert entre sections	1 038 661 400	1 094 483 664	55 822 264	5,4%	
	Opérations ordre de transfert entre sections		1 038 661 400	1 094 483 664	55 822 264	5,4%	
Ordre		1 038 661 400	1 094 483 664	55 822 264	5,4%		
Total des dépenses de fonctionnement		47 837 275 262	47 360 616 263	-476 658 999	-1,0%		

i. Les charges de personnel.

Les **charges de personnel**¹⁵ (**425.115.156 Frs**) affichent une diminution de 10.7% entre les deux exercices (contre +2.4% entre 2016/2017).



Cette diminution s'explique par le transfert d'une partie des effectifs du centre de soins en addictologie au CHS et à des départs qui n'ont pu être remplacés.

Au-delà de cette baisse, il convient de prendre en compte les facteurs exogènes à la collectivité qui font progresser certains postes de dépenses de la masse salariale de l'agence sanitaire à savoir :

- Cotisation IFAP : 3.509.116 Frs, soit +5.2%
- Cotisation à la CLR : 39.714.241 Frs, +8.7% issu des mesures d'intégration pour les agents contractuels

Charges de personnel et frais assimilés	Autres services extérieurs	Autre personnel extérieur	8 102 749	3 896 209	-4 206 540	-51,9 %
		Autres services extérieurs	8 102 749	3 896 209	-4 206 540	-51,9 %
Impôts et taxes	Cotisations a ifap	3 336 498	3 509 116	172 618	5,2 %	
	Impôts et taxes	3 336 498	3 509 116	172 618	5,2 %	
Charges de personnel et frais assimilés	Charges de personnel et frais assimilés	Supplement familial de traitement et indemnité de résidence	10 640 661	10 540 816	-99 845	-0,9 %
		Indemnités et primes liées à l'emploi	25 010 434	24 352 191	-658 243	-2,6 %
		Remunération principale	308 329 519	275 004 903	-33 324 616	-10,8 %
		Indemnités liées à la perte d'emploi	9 861 067	4 360 221	-5 500 846	-55,8 %
		Cotisations à la cafat	51 075 610	45 831 382	-5 244 228	-10,3 %
		Cotisations à la clr	36 547 347	39 714 241	3 166 894	8,7 %
		Cotisations versées aux organismes métropolitains	18 570 141	13 750 573	-4 819 568	-26,0 %
		Cotisations aux autres organismes sociaux	4 610 357	4 155 504	-454 853	-9,9 %
		Autres charges de personnel	73 907	0	-73 907	-100,0 %
		Charges de personnel et frais assimilés	464 719 043	417 709 831	-47 009 212	-10,1 %
		Charges de personnel et frais assimilés	476 158 290	425 115 156	-51 043 134	-10,7 %

¹⁵ Cf. bilan social 2018 présenté en partie II.

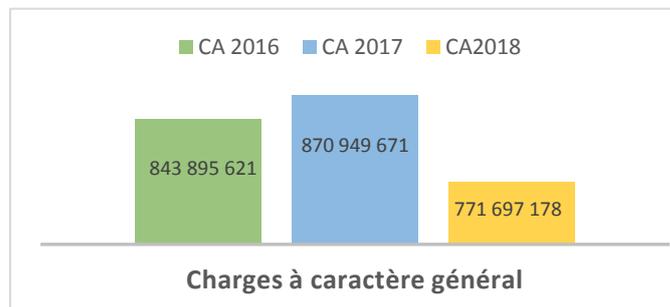
ii. Les charges à caractère général.

Les **charges à caractère général (771.697.178 Frs)** regroupent les achats de biens et diverses charges externes correspondant aux dépenses quotidiennes de l'établissement.

Elles sont en diminution de 11.4% entre les deux exercices.

Les frais de gestion reversés sont le premier poste de dépense et représente 55.5% des charges à caractère générale (contre 48.2% en 2017).

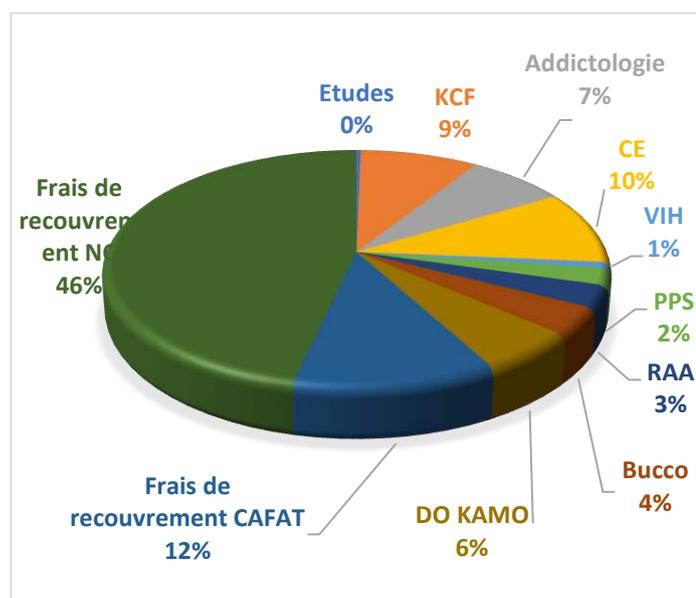
Ces dépenses ne participent pas aux actions de prévention et de promotion de la santé de l'établissement.



Les principales composantes qui influent sur la valorisation de ce poste de charge sont :

- Les « **autres services extérieurs** » qui concernent les frais de gestion versés à la Nouvelle-Calédonie et à la CAFAT dans le cadre des taxes affectées : *428.859.821 Frs*
- L'achat de « **vaccins et sérums** » qui concernent la campagne de vaccination anti-papillomavirus pour les jeunes filles de 12 ans : *17.243.437 Frs*
- Les « **études et recherches** » qui correspondent pour l'année 2018 à l'évaluation des programmes « Mange mieux, bouge plus »¹⁶, « dépistage organisé du cancer du sein », à l'étude ISCOPE relative à l'état des lieux des études et actions publiques qui participent à la prévention pour la mise en œuvre de l'action n°14 du PTSD et à divers étude dans le cadre du programme DO KAMO (étude sur les liens entre habitat et santé, mission d'appui scientifique dans le cadre de l'élaboration du livret thérapeutique de la Nouvelle-Calédonie) : *28.703.480 Frs*
- Les prestations « **diverses** » sont relatives en 2018 à l'élaboration des outils d'accompagnement pédagogique CP au CM2 participant à la promotion de la santé, à l'assistance technique pour la mise en œuvre opérationnelle du plan de financement à long terme de la santé, à l'évaluation de l'impact sur la filière pharmaceutique du nouveau mode de calcul du prix du médicament, mais également aux frais de mise sous pli des invitations aux dépistages, des contrôles qualité effectué sur le matériel biomédical.

La répartition des charges à caractère général par programme :



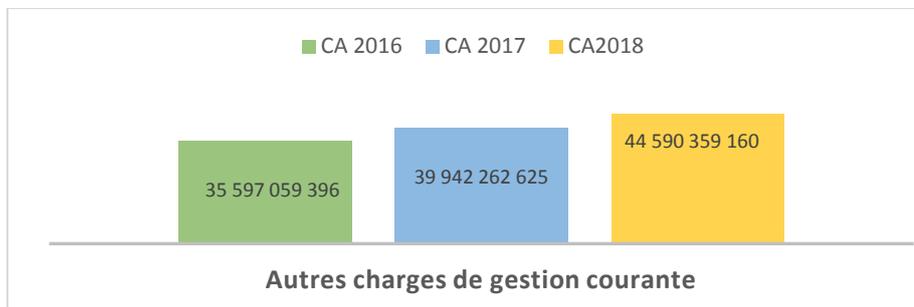
Programme	Dépenses 2018
0602-06 Etudes	2 300 521
0602-07 Dépistage des cancers féminins	64 695 987
0602-09 Addictologie	54 323 075
0602-10 Centre d'éducation (Diabète, BPCO, Obésité)	73 644 305
0602-11 VIH, IST, SIDA	6 161 808
0602-12 Pathologies de surcharge	16 674 535
0602-13 Rhumatisme articulaire aigu	22 438 986
0602-14 hygiène bucco-dentaire	20 931 618
0602-15 Tuberculose	620 971
0602-17 Soutien et pilotage	28 446 550
0602-18 DO KAMO et actions sanitaires et sociales NC	41 787 281
0702-06 Frais de recouvrement CAFAT	85 479 759
0702-08 Frais de recouvrement NC	343 380 062

¹⁶ Rapport d'évaluation du Cabinet Itinere Conseil, juillet 2018 et séminaire du 17 juillet 2018.

iii. Les autres charges de gestion courante

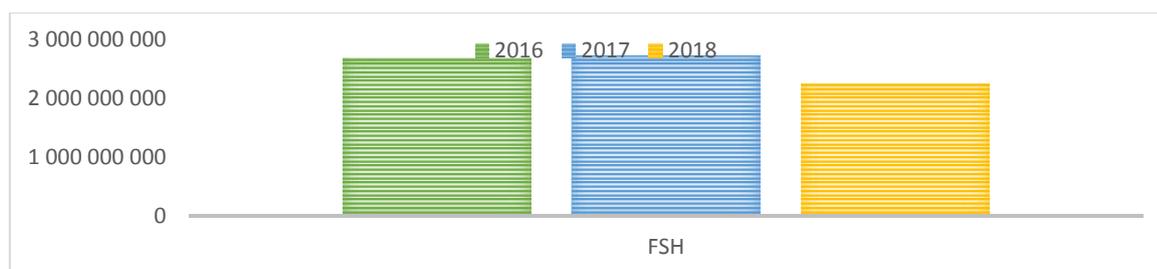
Les **autres charges de gestion courante (44.590.359.160 Frs)** regroupent les actions de financement de la mission solidarité.

Elles sont en augmentation de 11.6% entre les deux exercices.



➤ Participation à des fonds : Action subventionnement du FSH (Aide au logement) : 2.240.000.000 Frs

Le montant de la participation de la Nouvelle-Calédonie, par le biais de son agence sanitaire et sociale, a été de 2.240.000.000 FCFP¹⁷ pour l'exercice 2018, soit une diminution de 17.5%.



➤ Autres participations : 37.617.936.648 Frs

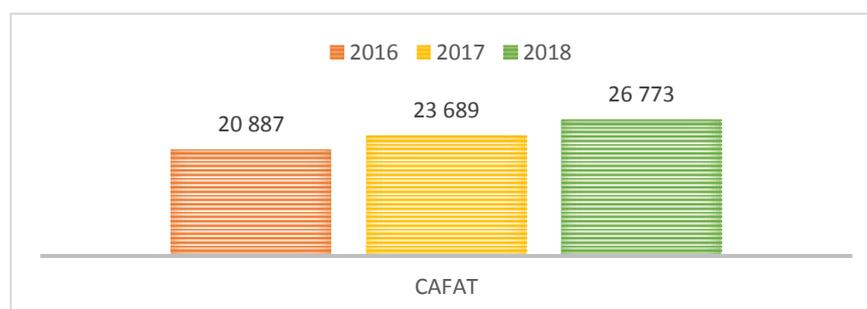
Ces « *autres participations* » regroupent en leur sein en 2018, le subventionnement de la CAFAT (au titre des comptes sociaux et de la CAFAT), le subventionnement du régime handicap et dépendances, le subventionnement du minimum vieillesse et la participation à la province Nord.

- **Action subventionnement de la CAFAT : 26.331.000.000 Frs**

L'intervention de la Nouvelle-Calédonie, par le biais de l'Agence sanitaire et sociale, s'est traduite par les versements suivants en 2018 :

- Participation aux comptes sociaux¹⁸ :
8.431.000.000 frs

- Participation au RUAMM¹⁹ :
17.900.000.000 frs



¹⁷ Délibération n°4921/398/2018/ASSNC et convention relative aux modalités pratiques de financement de l'aide au logement n°4921/853/2018/ASSNC.

¹⁸ Délibération 4921/396/2018/ASSNC et convention relatives aux modalités pratiques de financement des comptes sociaux n°4921/647/2018/ASSNC.

¹⁹ Délibérations n° 4921/397/2018/ASSNC, n°4921/1413/2018/ASSNC et n°4921/2100/2018/ASSNC

- Action subventionnement du fonds handicap (RHPA) : 7.730.810.053 Frs

Le montant de la participation de la Nouvelle-Calédonie, par le biais de son agence sanitaire et sociale, au financement du régime handicap et perte d'autonomie a été de 7.730.810.053 FCFP pour l'exercice 2018.

- Action subventionnement des provinces : 2.556.126.595 Frs

La participation de l'agence sanitaire et sociale, pour le compte de la Nouvelle-Calédonie, au financement du minimum vieillesse a été de 2.556.126.595 FCFP en 2018 (contre 2.435.076.289 frs en 2017).

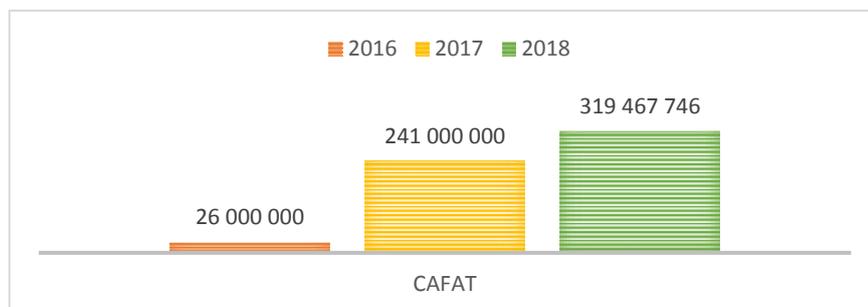
- Action participation province Nord : 1.000.000.000 frs

En 2018, l'agence²⁰ a participé au financement de certaines dépenses en matière de santé assumées par la province Nord et plus particulièrement la prise en charge des EVASAN AMG Nord et la dotation globale de fonctionnement dédiée aux hôpitaux pour 1 milliard de francs.

➤ **Subventions de fonctionnement aux organismes publics-territoire : 319.467.746 Frs**

Pour l'exercice 2018, l'Agence sanitaire et sociale est intervenue pour financer les réseaux de santé publique et plans d'intervention en santé publique suivants :

Etude RAA - DASS NC :	20.000.000 F
Fonds de compensation en santé publique :	7.912.746 F
Plan global d'intervention moustique - DASS NC :	100.000.000 F
Plan dengue - DASS NC :	25.000.000 F
Réseau santé mentale -DASS NC :	5.200.000 F
Registre du cancer – DASS NC :	25.000.000 F
Plan d'urgence alcool et santé publique NC :	136.355.000 F



➤ **Subventions de fonctionnement aux organismes publics-provinces : 6.500.000 Frs**

Cette dépense correspond au programme de lutte contre la Tuberculose qui prévoit une prise en charge globale et homogène sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie, impliquant un partenariat entre les provinces et la Nouvelle-Calédonie. Depuis 2002, la subvention a pour objet de financer un poste d'infirmier référent chargé du programme en province Nord et Iles Loyauté. Ce montant est à l'identique de 2016 et 2017.

La baisse des dépenses en 2018 s'explique par la demande du comptable public de modifier l'imputation comptable des dépenses relatives au minimum vieillesse versé aux provinces (*passage de l'imputation comptable 65732 à l'imputation 6568*).

²⁰ Délibération n°4921/1414/2018/ASSNC

➤ Subventions de fonctionnement aux organismes publics-établissements publics : 3.899.382.378 Frs

Pour compter de 2018, l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie concoure de manière directe au financement d'une partie des DGF²¹ pour un montant maximum de 12% de la dotation globale fixée.

La participation totale au titre de la DGF est de **3.639.382.378 frs**, répartie comme suit :

- CHT : 2.617.547.040 frs
- CHS : 489.395.594 frs
- CHN : 332.439.744 frs

Les autres subventionnements de l'ASS ont concerné en 2018 :

- Mission chirurgie cardiaque de l'Institut Montsouris²² : 200.000.000 frs
- Financement des activités de santé publique DASS NC²³ : 67.000.000 frs
- Mise à disposition d'un praticien hospitalier DIM pour DO KAMO : 3.145.378 frs

➤ Subventions de fonctionnement aux organismes publics-autres organismes publics : 243.000.000 Frs

Les subventions de fonctionnement versées aux autres organismes publics ont été de 243.000.000 Frs en 2018, contre 178.831.963 F CFP en 2017.

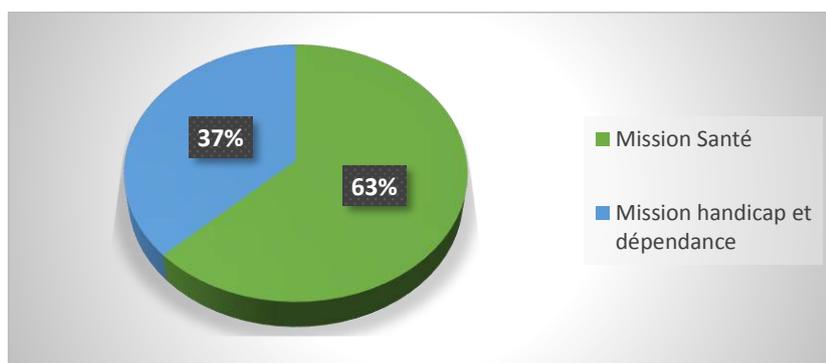
Ces subventions ont concerné :

Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie ²⁴ :	90.000.000 frs
GIP Handicap et dépendance ²⁵ :	153.000.000 frs

➤ Subventions de fonctionnement aux associations : 263.769.320 Frs

Dans le cadre de la dynamique globale initiée, les ateliers DO KAMO ont mis en évidence l'important contribution du milieu associatif à la promotion de la santé, ainsi que ses potentialités de développement²⁶.

Le soutien financier apporté par l'ASS NC en 2018 a été de 263.769.320 Frs et se ventile de la manière suivante :



²¹ Délibération N° 291 du 29 décembre 2017 portant modification de la délibération n°425 du 12 août 1993 relative au financement des établissements publics d'hospitalisation.

²² Délibération 4921/378/2018/ASSNC et convention de financement relative à la mission d'étude de chirurgie cardiaque n°4921/1008/2018/ASSNC.

²³ Délibération 4921/369/2018/ASSNC et convention 4921/1744/2018/ASSNC portant sur la participation au financement des activités de santé publique eu CHT Gaston Bourret (chikukgunuya, dengue, zika, grippe,.....).

²⁴ Délibération n°4921/370/2018/ASSNC accordant une participation à l'IPNC pour le financement des activités de santé publique.

²⁵ Délibération n°4921/384/2018/ASSNC accordant une participation au groupement d'intérêt public Union pour le handicap.

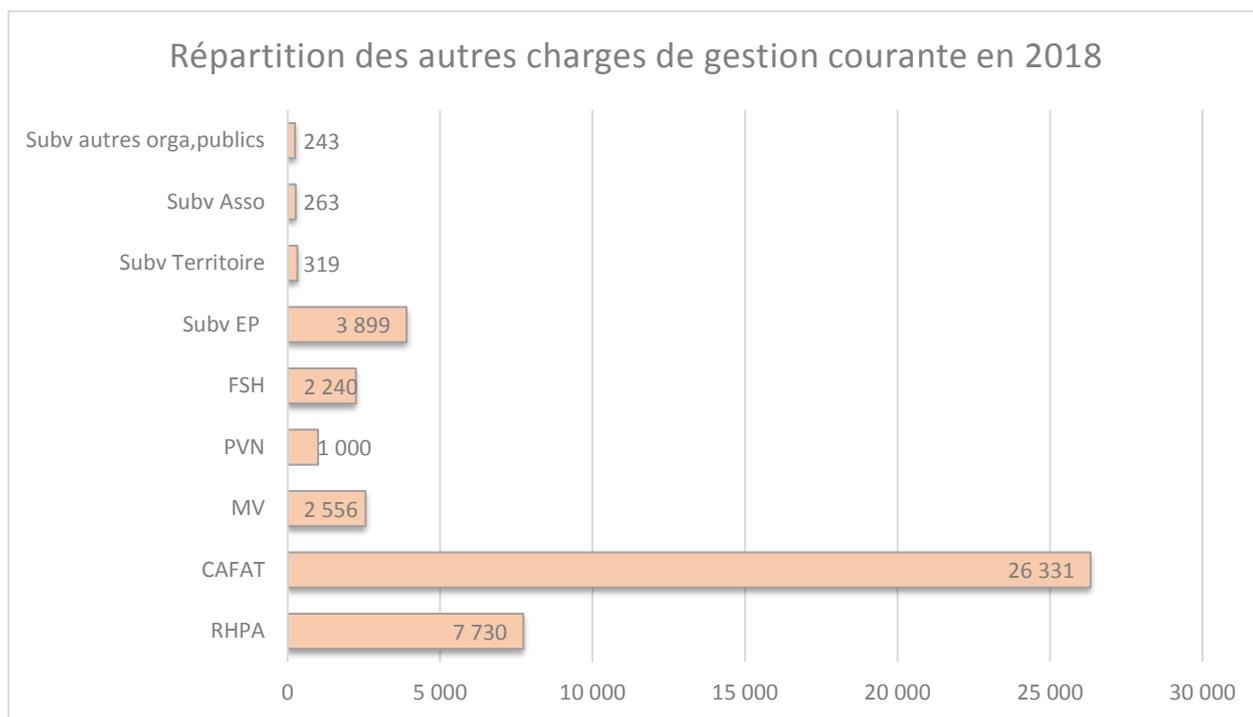
²⁶ Extrait du plan de santé calédonien 2018-2028.

	Association	Montant
Mission handicap et dépendance	Association pour le soutien des enfants et adolescents déficients (ASEAD)	7 200 000
	Association des parents d'enfants handicapés (APEH-NC)	3 000 000
	Association pour la surdit�	19 500 000
	F�d�ration des Œuvres Laïques (FOL)	8 909 880
	Association ethnic music espoir	5 964 000
	Association Valentin Ha�y	2 650 000
	Association ACH-Handinet	5 460 000
	Association communication, culture et dynamisation	500 000
	Association handi-job	14 800 000
	Maison d'accueil sp�cialis� Grande d�pendance	30 000 000
	Total subvention aux associations handicap et d�pendance	97 983 880
Mission sant�	Association Na�tre en Nouvelle-Cal�donie (r�seau de sant�)	14 760 000
	Association s�curit� plong�e (financement caisson hyperbare)	26 600 000
	R�seau de l'insuffisance r�nale (RESIR)	14 250 000
	Association ONCO NC	12 600 000
	Association cal�donienne de soutien aux malades du cancer	500 000
	Total subvention r�seau de soins	68 710 000
	CTOS	15 000 000
	TRANSCAL	1 300 000
	Association Travers�es	1 965 190
	Association Challenge MICHELET	4 500 000
	Association les jeunes en marche	900 000
	Association ivresse publique manifeste	6 287 500
	Total subvention actions sanitaires et sociales NC et DO KAMO	29 952 690
	Association vivre sans d�pendance	5 500 000
	Association des diab�tiques	1 912 500
	Association des jeunes diab�tiques	610 000
	Association Souffle et partage	570 000
	Ass. Solidarit� SIDA NC	16 582 250
	Comit� Promotion Sant� Sexuelle	11 343 000
	Ass. Diversit� NC (ex Homosph�re)	9 505 000
	Total subvention promotion de la sant�	46 022 750
	Centre d'initiation � l'environnement	3 300 000
	Soci�t� cal�donienne de SP	190 000
	D�fi Sant�	500 000
	Ass. formation m�dicale et recherche	760 000
	ACSMS -Point �coute	16 150 000
	F�d�ration hospitali�re du pacifique sud	200 000
Total subvention autres actions de pr�vention	21 100 000	
Total subvention aux associations sant�	165 785 440	

Le d tail des subventions est joint dans le document comptable officiel.

Synthèse des autres charges de gestion courante :

	Dépenses de fonctionnement	2017	2018	Variations en valeur	Variations en %
Autres charges de gestion courante	Participation a des fonds (FSH)	2 714 000 000	2 240 000 000	-474 000 000	-17,5 %
	Autres participations (CAFAT, RHPA, MV, PVN)	33 884 337 259	37 617 936 648	3 733 599 389	11,0 %
	Subventions de fonctionnement aux organismes publics - territoire	241 000 000	319 467 746	78 467 746	32,6 %
	Subventions de fonctionnement aux organismes publics - provinces	2 435 076 289	6 500 000	-2 428 576 289	-99,7 %
	Subventions de fonctionnement aux organismes publics - établissements publics	277 500 000	3 899 382 378	3 621 882 378	1 305,2 %
	Subv. de fonct. aux organismes publics - autres organismes publics	178 831 963	243 000 000	64 168 037	35,9 %
	Subventions de fonctionnement aux associations	211 225 947	263 769 320	52 543 373	24,9 %
	Redevances pour concessions brevets licences procédés droits valeurs similaires	291 167	303 068	11 901	4,1 %
	Autres charges de gestion courante	39 942 262 625	44 590 359 160	4 648 096 535	11,6 %
Autres charges de gestion courante	39 942 262 625	44 590 359 160	4 648 096 535	11,6 %	



iv. Les charges financières

	Dépenses de fonctionnement	2017	2018	Variations en valeur	Variations en %
Charges financières	Intérêts réglés a échéance	310 830 812	305 353 979	-5 476 833	-1,8 %
	Pertes de change	303 159	0	-303 159	-100,0 %
	Charges financières	311 133 971	305 353 979	-5 779 992	-1,9 %

Les **charges financières** (305.353.979 frs) affichent en 2018 une variation de -1.9%. En 2018, elles se ventilent de la manière suivante :

- **Intérêts de l'exercice :** 305.353.979 frs

Ces charges financières ont concerné les remboursements des intérêts d'emprunt pour l'investissement hospitalier :

- **Remboursement intérêt d'emprunt Médipôle :** 215.052.199 frs

Pour mémoire :

Objet	Etablissement	Année d'origine	Durée de l'emprunt	Taux	Référence des tirages	Montant total de l'emprunt en €	Montant total de l'emprunt en F CFP
MEDIPOLE KOUTIO	CDC	2018: date d'effet	24 ans	1,74	Ct M2013112021-22-20-24-23	72 490 000	8 650 357 833
MEDIPOLE KOUTIO	AFD	2014	19 ans	2,2	CNC 1961 01 S TR2	20 000 000	2 386 634 800
		2014	19 ans	1,44	CNC 1961 01 S TR3	26 000 000	3 120 000 000

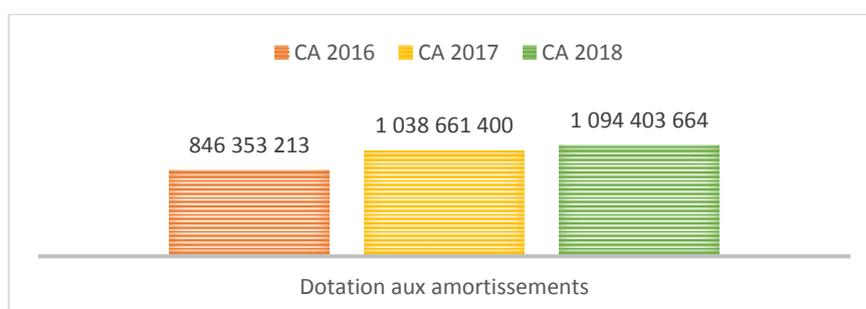
- **Remboursements intérêts d'emprunts CH Koné :** 90.301.780 frs

Pour mémoire :

Objet	Etablissement	Année d'origine	Durée de l'emprunt	Taux	Référence des tirages	Montant total de l'emprunt en €	Montant total de l'emprunt en F CFP
CHN KONE	CDC	2016	24 ans	1,76	Ct 5102295	14 246 000	1 709 520 000
CHN KONE	AFD	2016	19 ans	2,05	CNC 1911 01 L TR1 CHN KONE	12 574 000	1 508 880 000
		2016	20 ans	1,69	CNC 1911 01 L TR2 CHN KONE	1 676 000	201 120 000

v. Dotation aux amortissements.

Le montant des **dotations aux amortissements** s'est élevé à 1.094.403.664 Frs en 2018 (contre 1.038.661.400 Frs en 2017).



D- La section d'investissement

a. Les recettes d'investissements.

Le montant des **recettes d'investissement** s'est élevé à 1.094.403.664 frs en 2018 et correspond aux dotations aux amortissements.

	Recettes d'investissement	2017	2018	Variations en
Emprunts et dettes	Emprunts en euros	1 700 477 327	0	-1 700 477 327
	Emprunts et dettes assimilées	1 700 477 327	0	-1 700 477 327
Dotations, fonds divers et	Excedents de fonctionnement capitalisés	463 623 715	0	-463 623 715
	Dotations, fonds divers et réserves	463 623 715	0	-463 623 715
Subventions équipement	Projets infrastructures interet national et caledonien	29 625 390	0	-29 625 390
	Subventions équipement versées	29 625 390	0	-29 625 390
Réel		2 193 726 432	0	-2 193 726 432
Operations ordre de transferts entre sections	Subventions équipement versées territoire-batiments et installations	1 122 022	1 122 022	0
	Projets infrastructures interet national et caledonien	973 584 858	1 020 876 524	47 291 666
	Subv. equip. versées organismes publics divers - batiments et installations	5 293 615	6 374 687	1 081 072
	Subv. equip. versées autres personnes droit prive-biens mobiliers, materiel	649 512	649 512	0
	Subv. equip. versées autres personnes droit prive-batiments et installations	35 514 791	44 314 791	8 800 000
	Amortissements des concessions et droits similaires	547 103	3 114 328	2 567 225
	Amortissements des immobilisations corporelles - batiments administratifs	9 003 041	9 003 041	0
	Amortissements des immobilisations corporelles - batiments publics	63 934	63 934	0
	Materiel et outillage techniques	1 120 352	690 208	-430 144
	Installations generales, agencements et aménagements divers	6 303 300	3 441 642	-2 861 658
	Autre materiel informatique	840 434	614 298	-226 136
	Autres materiels de bureau et mobiliers	1 873 977	1 576 150	-297 827
	Materiel de telephonie	130 440	36 085	-94 355
	Autres	2 614 021	2 526 442	-87 579
	Operations ordre de transferts entre sections	1 038 661 400	1 094 403 664	55 742 264
Ordre		1 038 661 400	1 094 403 664	55 742 264
	Total des recettes d'investissement	3 232 387 832	1 094 403 664	-2 137 984 168

b. Les dépenses d'investissements.

Le montant des **dépenses d'investissement** s'est élevé à 1.343.083.148 frs en 2018, contre 1.298.375.636 Frs en 2017, soit une augmentation de 3.4%.

	Dépenses d'investissement	2017	2018	Variations en valeur
Emprunts et dettes assimilées	Emprunts en euros	426 375 487	401 135 865	-25 239 622
	Emprunts et dettes assimilées	426 375 487	401 135 865	-25 239 622
Immobilisations incorporelles (sauf	Concessions et droits similaires	6 228 656	11 851 534	5 622 878
	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	6 228 656	11 851 534	5 622 878
Subventions équipement versées	Projets infrastructures interet national et caledonien	698 750 000	508 243 310	-190 506 690
	Subventions equip. versées organismes publics divers - batiments et instal.	32 432 184	78 000 000	45 567 816
	Subv. equip. versées autres personnes droit prive-biens mobiliers, materiel	0	300 000 000	300 000 000
	Subv. equip. versées autres personnes droit prive-batiments et installations	132 000 000	39 600 000	-92 400 000
	Subventions équipement versées	863 182 184	925 843 310	62 661 126
Immobilisations corporelles	Materiel et outillage technique	525 266	352 411	-172 855
	Installations generales, agencements et aménagements divers	480 220	0	-480 220
	Autres materiels de bureau et mobiliers	430 530	149 330	-281 200
	Autres	1 153 293	3 750 698	2 597 405
	Immobilisations corporelles	2 589 309	4 252 439	1 663 130
Réel		1 298 375 636	1 343 083 148	44 707 512
	Total des recettes d'investissement	1 298 375 636	1 343 083 148	44 707 512

Les dépenses d'investissements ont tout d'abord concerné le remboursement des emprunts pour l'**infrastructure hospitalière** pour un montant de 401.135.865 Frs :

- Le remboursement en capital des emprunts Médipôle : 165.783.930 frs
- Le remboursement en capital des emprunts de Koné : 235.351.935 frs

Les autres dépenses d'investissements ont concerné :

- Le remboursement de la TSS au pôle hospitalier privé (PHP) pour la construction de la clinique Ile Nou Magnin²⁷ : 39.600.000 frs

²⁷ Délibération n°20/2013/ASSNC du 13 décembre 2013 définissant les modalités de financement des infrastructures hospitalières par la taxe de solidarité sur les services et délibération n°01/2014 ASSNC du 11 avril 2014, autorisant la

ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT

		2015	2016	2017	2018	% Evolution
Recettes de gestion	Autres recettes	1	0	0	1	25,3 %
	Recettes de la NC	36 523	41 364	38 260	44 851	22,8 %
	Prestations de service	0	0	0	0	-28,7 %
	Atténuations de charges	0	1	0	0	-41,3 %
	Recettes de gestion	36 524	41 365	38 261	44 852	22,8 %
Dépenses de gestion	Charges de gestion	-32 754	-35 597	-39 942	-44 590	36,1 %
	Autres dépenses	-947	-844	-871	-772	-18,5 %
	Charges de personnel	-441	-465	-476	-425	-3,7 %
	Dépenses de gestion	-34 142	-36 906	-41 289	-45 787	34,1 %
= Epargne courante (EBE)		2 382	4 459	-3 028	-935	-139,3 %
		2015	2016	2017	2018	% Evolution
Epargne courante	Epargne courante	2 382	4 459	-3 028	-935	-139,3 %
	Epargne courante	2 382	4 459	-3 028	-935	-139,3 %
Exceptionnel	Produits exceptionnels	670	239	888	703	4,9 %
	Charges exceptionnelles	0	0	0	-3	5 648,9 %
	Exceptionnel	670	239	888	700	4,5 %
= Epargne de gestion		3 053	4 698	-2 140	-235	-107,7 %
		2015	2016	2017	2018	% Evolution
Epargne de gestion	Epargne de gestion	3 053	4 698	-2 140	-235	-107,7 %
	Epargne de gestion	3 053	4 698	-2 140	-235	-107,7 %
Financier	Produits financiers	0	0	0	0	/0
	Charges financières	-214	-279	-311	-305	42,9 %
	Financier	-214	-279	-311	-305	42,9 %
= Epargne brute (CAF)		2 839	4 419	-2 451	-540	-119,0 %
		2015	2016	2017	2018	% Evolution
Dette	Remboursement dette en capital	0	-125	-426	-401	/0
	Dette	0	-125	-426	-401	/0
Epargne brute	Epargne brute	2 839	4 419	-2 451	-540	-119,0 %
	Epargne brute	2 839	4 419	-2 451	-540	-119,0 %

L'épargne, autrement appelée la capacité d'autofinancement, correspond à l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement. Elle constitue, avec le fonds de roulement et l'emprunt un des moyens de financement de l'investissement.

L'épargne de gestion représente le montant que l'établissement réussit à dégager sur les éléments de sa gestion avant prise en compte de l'annuité de la dette. Elle représente ce qui reste à la collectivité après avoir payé et encaissé l'ensemble des charges et produits de fonctionnement courants ou exceptionnels. En 2018, l'épargne de gestion est de – 235 MF. Cette baisse de l'épargne de gestion est le résultat conjugué d'une moindre dynamique de recettes et du maintien des dépenses réelles de fonctionnement.

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement (CAF) brute est obtenue en ajoutant au résultat courant les charges de la dette et les charges et produits exceptionnels (hors produits de cession). Cet excédent de liquidités récurrentes permet de faire face au remboursement de la dette en capital, et de financer tout ou une partie de l'investissement. Elle permet d'identifier l'aisance de la section de fonctionnement, et de déterminer la capacité à investir de la collectivité. Elle a également diminué en 2018.